



EDITION 2019

(Ex. Ronde du Centenaire)



**26 au
28 Avril
2019**



GRANDVERDUN
Agglomération

**Epreuve 1^{re}, 2^e, 3^e, J. par équipe de 5
4 étapes dont 1 C.L.M. par équipe**

Info : <https://rondedescombattants.jimdofree.com>

Ou julienbernard55@laposte.net – 06.64.79.25.82

Site web : <http://rondedescombattants.jimdofree.com>

E-mail : julienbernard55@laposte.net

Vendredi 26 avril 2019

1^{re} étape C.L.M par équipe 10,4 km

Prix de la ville de Verdun



Samedi 27 avril 2019

2^e étape en ligne 144 km

Vigneulles les Hattonchâtel

– Fresnes en Woëvre



FRESNES EN WOEVRE

Dimanche 29 avril 2018 (matin)

3^e étape 62 km

Prix de la commune de Belleville



Dimanche 29 avril 2018 (après-midi)

4^e étape en ligne 62 km

Prix de la commune de Dieue



PROGRAMME

Vendredi 26 Avril 2019

- 12h00 à 14h00 Permanence : à définir
- 15h00 Réunion des Directeurs Sportifs à définir
- 16h00 Reconnaissance du circuit du C.L.M
- 17h00 1^{er} départ

Samedi 27 Avril 2019

- 12h30 Signatures et Présentation des Equipes à Vigneulles les Hattonchatel
- 13h00 Départ fictif Mairie de à Vigneulles les Hattonchatel
- 13h02 Départ réel sortie de à Vigneulles les Hattonchatel
- 16h45 Arrivée à Fresnes en Woëvre
- 17h00 Protocole d'Arrivée
- Contrôle Médical, à la salle des fêtes de Fresnes en Woëvre
- 19h00 Réception salle des fêtes de Fresnes en Woëvre

Dimanche 28 Avril 2019

- 08h30 Signatures des coureurs Mairie de Belleville sur Meuse
- 09h00 Départ Fictif Mairie de Belleville sur Meuse
- 09h05 Départ Réel sortie de Belleville sur Meuse
- 10h30 Arrivée Mairie de Belleville sur Meuse
- 10h45 Protocole d'Arrivée

- 11h30 Repas salle des fêtes de Dieue sur Meuse
- 14h00 Présentation des équipes et signatures Mairie de Dieue sur Meuse
- 14h30 Départ fictif Mairie de Dieue sur Meuse
- 14h32 Départ fictif Rue du Moulin à Dieue sur Meuse
- 16h00 Arrivée Rue du Moulin à Dieue sur Meuse
- 16h15 Protocole d'Arrivée
- 16h45 Remise des Prix et Cérémonie de clôture Salle des fêtes de Dieue sur Meuse

PARCOURS

1^{re} étape : Vendredi 26 Avril 2019

Contre-la-montre par équipe dans Verdun en mode poursuite

2 équipes s'affrontent à 1 minute d'intervalle.

1 vague de 2 équipes toutes les 20 minutes

Verdun Rue Mazel – Rue Beaurepaire – Quai de la République – Pont Chaussée – Rue des frères

Boulhaut – Rue Saint Paul – Rue Mazel 1,5 km à faire 7 fois



2^e étape : Samedi 27 Avril 2019

Départ Fictif : Mairie de Vigneulles les Hattonchatel

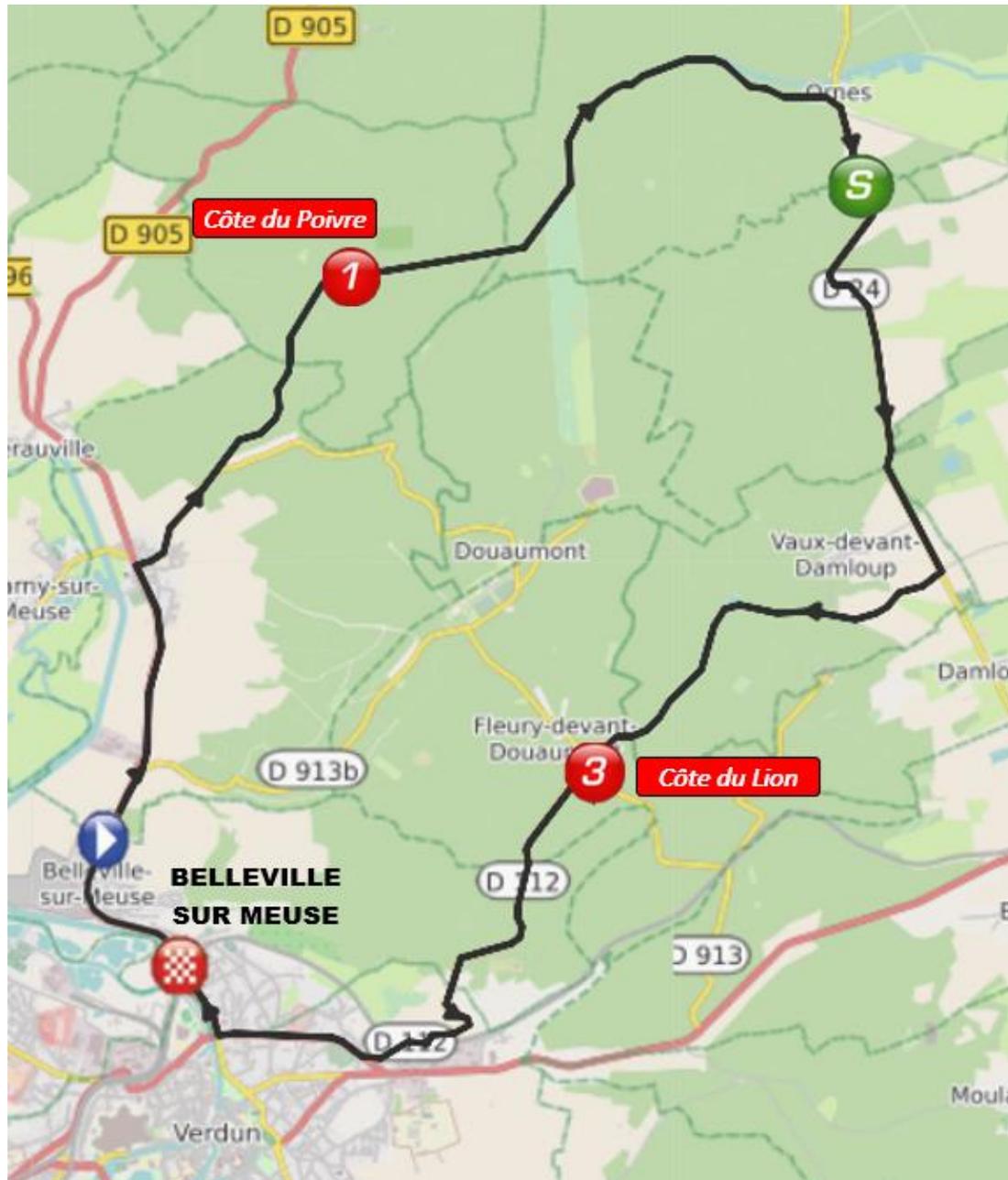
Départ Réel : Sortie Vigneulles les Hattonchatel – Heudicourt – Vigneulles les Hattonchatel
Heudicourt – Buxières – Buxerulles – Montsec – Loumont – Varneville – Woiville – Savonnière –
Varviney – Chaillon – Creux – Vigneulles les Hattonchatel – Hattonchatel – La Calonne – Dompierres
aux bois – La Calonne – Haudiomont – Mont Villers – Bonzée – Fresnes en Woëvre – *Puis circuit à
faire 2 fois* : – Champlon – Combres – Herbeville – St Rémy la Calonne – Les Eparges – Trésauveaux
– Fresnes en Woëvre 146,6 km 1700m dénivelé.



3^e étape : Dimanche 28 Avril 2018

Départ Fictif : Mairie de Belleville

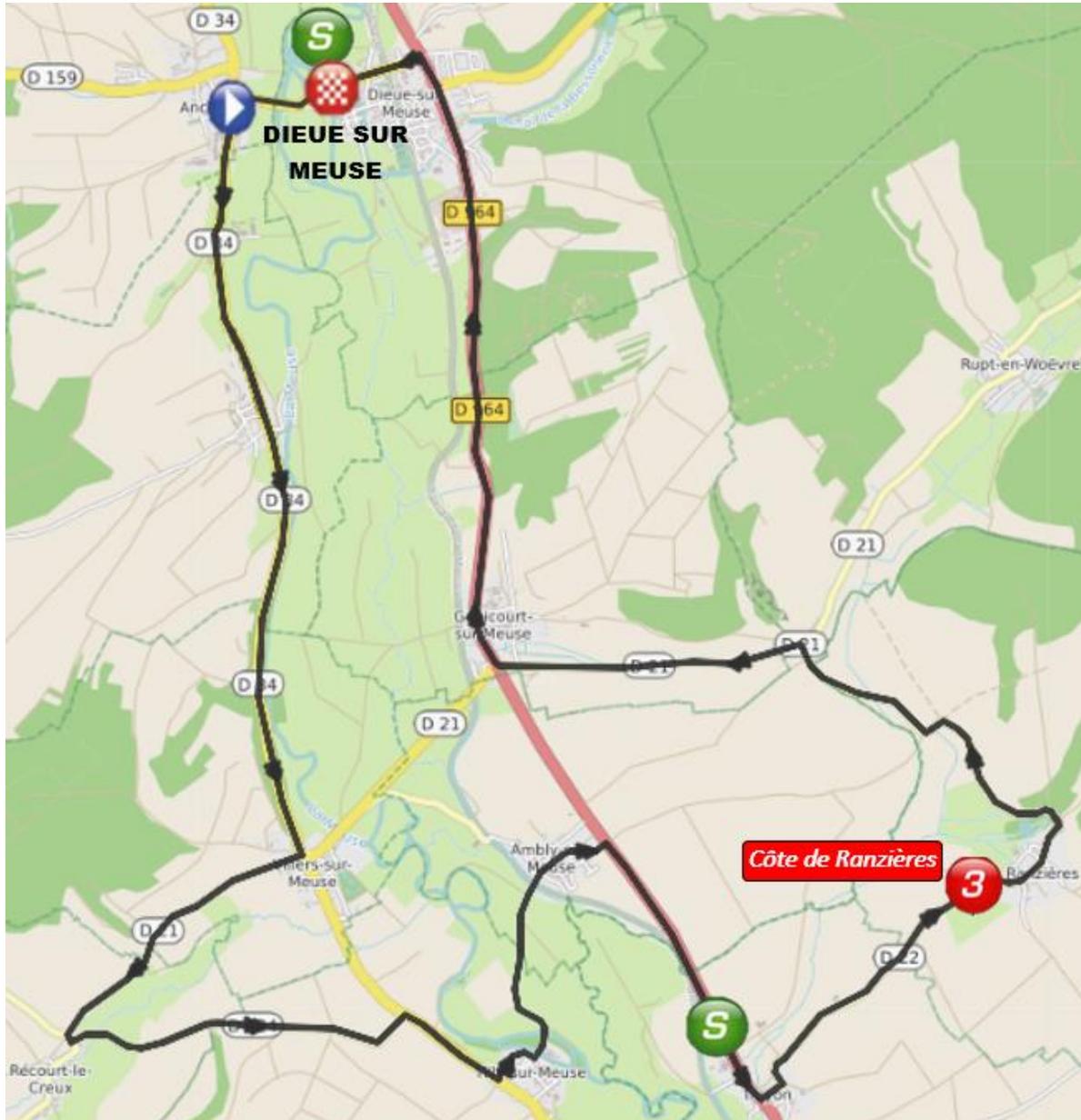
Départ Réel : Sortie de Belleville sur Meuse – Bras sur Meuse – Côte du Poivre – Orne – Bezonsvaux – Vaux devant Damloup – Côte du Lion – La Valtoline – Verdun avenue Miribel – Belleville su Meuse
circuit à faire 2 fois 61,6 km – 830m dénivelé



4^e étape : Dimanche 28 Avril 2018

Départ Fictif : Mairie de Dieue sur Meuse

Départ Réel : Dieue sur Meuse – Ancemont – Monthairon – Villers sur Meuse – Récourt le creux – Tilly – Ambly – Troyon – Ranzières – Génicourt – Dieue sur Meuse *circuit à faire 2 fois* 62,2 km – 330m dénivelé



REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La **Ronde des Combattants 14-18** est organisée par le SA Verdun Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve aura lieu les 26, 27 et 28 Avril 2019 sur 4 étapes.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories 1, 2, 3 et Juniors. Elle est inscrite au calendrier Régional FFC du Grand Est.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

Équipes de clubs – Équipes de Division Nationale 1, 2 et 3 – Équipe de sélections Régionales ou interrégionales – Équipes de comités Départementaux – Équipe de clubs frontaliers. Chaque sélection ou regroupement d'équipe devra fournir le même maillot à chacun de ses coureurs

Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 3 coureurs et de maximum 5 coureurs.

ARTICLE 4 – CANDIDATURES ET ENGAGEMENTS

Les équipes, pour être admises à participer, devront retourner l'acte de candidature accompagné d'une caution de 300 € (servant d'indemnité de désistement ou pour matériel non rendu durant l'épreuve) avant le 15 février 2019.

La sélection des équipes retenues par le comité d'organisation sera communiquée fin février. Pour les équipes non retenues, la caution leur sera immédiatement restituée.

Les équipes retenues devront retourner le dossier complet à l'adresse indiquée accompagné du versement de la totalité des droits d'engagement avant le 30 mars 2019.

Montant des droits d'engagement : 180 euros

La caution de 300 € servira également pour la restitution dossards et plaques de cadre.

ARTICLE 5 – PERMANENCE

La permanence de départ se tient le vendredi 27 Avril **à définir**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 12h à 14h le vendredi 27 Avril.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des commissaires est fixée à 14h30 et aura lieu **à définir**

ARTICLE 6 – ORDRE DE DEPART DU CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Pour le contre la montre qui sera couru lors en prologue, le départ des équipes se fera en mode poursuite : 2 équipes partiront à intervalle d'1 minute et effectueront 7 tours de circuit (1 tour faisant environ 2 minutes).

L'ordre de départ sera établi, une semaine à l'avance, par tirage au sort de groupe homogène :

1^{er} Chapeau : équipe hors DN

3^e Chapeau : équipe DN2

2^e Chapeau : équipe DN3

4^e Chapeau : équipe DN1

Les vagues seront espacées toutes les 20 minutes : le 1^{er} tirage partira à 17h, le suivant à 17h20...

ARTICLE 7 – CLASSEMENT DES COUREURS SUR LE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Le temps de l'équipe sera pris sur le 3^e coureur. Si un coureur est irrémédiablement lâché de son équipe, il sera arrêté à son prochain passage sur la ligne et crédité au classement général du temps de son équipier majoré de 30 secondes par tour non effectué.

Si un coureur est lâché de son équipe dans le dernier tour son temps retenu sera plafonné à 30 secondes supplémentaires par rapport au temps de son équipe.

Les véhicules suiveurs ne seront pas autorisés sur le circuit. En cas de chute ou de crevaison dans les 2 premiers tours, le dépannage se fera sur la ligne et un tour sera rendu au coureur. Dans les 5 derniers tours il devra rejoindre la ligne et sera classé en application de la règle des 30 secondes. Si le coureur victime d'une chute est dans l'incapacité de rejoindre la ligne, il sera également classé dans la même règle et pourra repartir le lendemain.

Si une équipe déjà réduite à 3 coureurs se voit à nouveau amputée d'un coureur sur incident mécanique, le temps de l'équipe sera pris sur le 2^e coureur et majoré de 30 secondes par tours non effectués par le 3^e coureur.

ARTICLE 8 – MATERIEL POUR LE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Le contre la montre par équipe sera disputé avec les vélos traditionnels. Les prolongateurs, roue lenticulaire ou à bâtons, casque profilés seront interdits.

ARTICLE 9 – RADIO TOUR

Chaque véhicule d'équipe devra être équipé d'un système de liaison radio. Un prestataire radio pourra vous équiper

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée lors de la réunion des DS.

ARTICLE 10 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le Cube.

Le service est assuré au moyen d'1 voiture neutre, placée à l'avant de la course.

ARTICLE 11 – DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étape : 20%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

La Ronde des Combattants 14-18 établit les classements suivants :

- Un classement général individuel au temps.
- Un classement général par point
- Un classement général du meilleur grimpeur.
- Un classement général des Espoirs - Juniors.
- Un classement par équipe.
- Un classement général du meilleur Meusien

- **Classement général individuel au temps :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur à chaque étape en tenant compte des éventuelles pénalités distribuées. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par les dixièmes du C.L.M.

- **Classement général des sprints :**

Le classement général des sprints sera établi par l'addition des points attribués aux sprints intermédiaires et aux arrivées des étapes en ligne.

Sprints	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e	8^e	9^e	10^e
Intermédiaires	5	3	2	1	-	-	-	-	-	-
Arrivées	15	12	10	8	6	5	4	3	2	1

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de victoire d'étape, puis le nombre de victoires aux sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points, et le classement général individuel au temps.

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

Le classement général du meilleur grimpeur sera établi par l'addition des points attribués au sommet des côtes répertoriées selon leur catégorie.

Côtes	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e
1 ^{re} catégorie	10	8	6	4	2	1
2 ^e catégorie	6	4	2	1	-	-
3 ^e catégorie	4	2	1	-	-	-

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places de 1^{re} catégorie, puis 2^e catégorie puis de 3^e catégorie, puis le nombre de secondes places de 1^{re} catégorie et ainsi de suite, et si l'égalité persiste, le classement général individuel au temps.

- **Classement général individuel au temps des Espoirs - Juniors :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur à chaque étape en tenant compte des éventuelles pénalités distribuées. Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur Espoir - Junior à chaque étape. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible.

- **Classement par équipe :**

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe sauf le contre la montre par équipes qui est régi par le règlement particulier de l'épreuve.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes en ligne courues et de l'addition du temps de l'équipe lors du CLM par équipe.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par, le nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, puis le nombre de deuxièmes places... S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

- **Classement général individuel au temps des Meusiens :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur « Meusien ». Sont considérés comme coureurs Meusiens : les coureurs appartenant à un club meusien, les coureurs résidants en Meuse et les coureurs ayant été formés dans un club meusien. Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur à chaque étape en tenant compte des éventuelles pénalités distribuées. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible.

ARTICLE 13 – PRIX

- **Classement des étapes :**

Prologue 200/5 Grille : 60/50/40/30/20

1ère étape 459/20 Grille FFC

2ème étape 459/20 Grille FFC

3ème étape 459/20 Grille FFC

- **Classement général individuel au temps :**

610/20 Grille FFC

- **Classement général des sprints :**

70/3 Grille: 40/20/10

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

70/3 Grille : 40/20/10

- **Classement général individuel au temps des Espoirs - Juniors :**

200/5 Grille : 60/50/40/30/20

- **Classement par équipe :**

400/5 Grille : 150/100/80/50/20

- **Classement général individuel au temps des Meusiens :**

60/3 Grille : 30/20/10

- **Autres récompenses :**

Plaques souvenirs, coupes et bouquets

Le total des prix distribués sur l'épreuve s'élève à 2 987 €.

ARTICLE 14 – MAILLOTS DISTINCTIFS

Chaque leader de chaque classement se verra remettre après chaque étape un maillot distinctif. Celui-ci aura l'obligation de le porter sur l'étape suivante. Si un même coureur se retrouve leader de plusieurs classements, le maillot des classements annexes sera porté par le second de ce classement.

Classement général individuel :

Maillot Jaune parrainé par Atelier Cycles



Classement des sprints :

Maillot Vert parrainé par Poivre Rouge Verdun



Classement du meilleur grimpeur :

Maillot à Pois Rouge parrainé par les boulangeries RENAUD



Classement des Espoirs - Juniors :

Maillot Bleu parrainé par Groupe Moretto Automobile



Classement des Meusiens :

Maillot Rouge parrainé par Comité Meuse



Classement général par équipe au temps :

Casquettes noir et rouge, remises avant le départ de l'étape suivante, parrainées par Berthold



ARTICLE 15 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve :

Le contrôle antidopage a lieu à :

- 1^{ère} étape : Collège Saint Jean à Verdun
- 2^{ème} étape : Mairie de Fresnes en Woëvre
- 3^{ème} étape : Mairie de Belleville sur Meuse
- 4^{ème} étape : Salle des Fêtes de Dieue sur Meuse

ARTICLE 16 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le premier de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - o Individuel au temps
 - o Sprints
 - o Grimpeur
 - o Espoir - Junior
 - o Meusien

Ils se présenteront dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

Si un coureur est leader de 2 maillots distinctifs, l'ordre de priorité du port des maillots est le suivant : Individuel au temps, Meilleur Jeune, Sprint, Grimpeur, Meusien.

Les casquettes du classement par équipes seront remises au départ de l'étape suivante.

ARTICLE 17 – PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

ARTICLE 18 – ENVIRONNEMENT

Une zone Déchet sera mise en place après la zone Ravitaillement des étapes 2, 3 et 4. Les déchets devront être jetés **uniquement** dans cette zone.

ARTICLE 19 – HEBERGEMENTS ET RESTAURATION

Possibilité d'hébergement sur Verdun (nuitée + petit déjeuner à raison de 5 coureurs et 3 accompagnateurs) : 15 € par personne. Environ 100 places disponibles. La priorité sera donnée dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription complets

Restauration du samedi midi Collège St Jean :

- Forfait repas samedi : 10 € par personne

Restauration du dimanche midi salle des fêtes de Dieue sur Meuse :

- Forfait repas dimanche : 10 € par personne

ACTE DE CANDIDATURE

Equipe :

Responsable de l'inscription:

Adresse mail :

Tél.

Equipe prévisionnelle :

Directeur Sportif :

	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Cat</u>	<u>Nationalité</u>
1				
2				
3				
4				
5				
Remplaçant				
Remplaçant				
Remplaçant				

- Joindre un chèque de caution : 300 € à l'ordre du SA VERDUN Cyclisme
- Joindre un logo de votre maillot 2019 par mail
- Prévisionnel logistique (ceci ne fait pas office de réservation) :
 - Hébergement 2 nuits :
 - Repas samedi midi :
 - Repas dimanche midi :

**A retourner chez M. BERNARD Julien – 15 rue Géricôte – 55160 MONT VILLERS
Info au 06.64.79.25.82 ou par mail : julienbernard55@laposte.net**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Equipe :

Directeur Sportif :

N° de licence :

Adresse mail :

Tél.

Mécanicien :

N° de licence :

	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Cat</u>	<u>Nationalité</u>	<u>N° licence</u> <u>UCI</u>
1					
2					
3					
4					
5					
Remplaçant					

Règlement à joindre à l'ordre du SA VERDUN Cyclisme

- Montant de l'engagement : 180€ par équipe
- Règlement des repas et hébergement

Hébergement 2 nuits : x 30 € =

Repas samedi midi : x 10 € =

Repas dimanche midi : x 10 € =

A retourner chez M. BERNARD Julien – 15 rue Géricôte – 55160 MONT VILLERS

Info au 06.64.79.25.82 ou par mail : julienbernard55@laposte.net